

C.Co.D.A.

Cursus Collectif Des Amateurs

Il consiste à rassembler les grands amateurs de musique, en leur dispensant un enseignement de qualité professionnelle, leur permettant non seulement de développer leur niveau musical tout en maintenant la pratique de l'instrument, mais aussi de s'exprimer en public et de partager tout le plaisir de la rencontre musicale.

Ce cursus a pour objectif par le biais de la pratique de musique de chambre et la participation à un orchestre :

- encadrer les amateurs et les élèves issus de Conservatoires
- conserver et approfondir les acquis instrumentaux
- permettre aux participants, poursuivant leurs études ou emplois respectifs, de se détendre en pratiquant la musique, sans stress d'évaluation, mais avec l'exigence de l'engagement personnel
- continuer l'apprentissage tout en s'adaptant aux possibilités d'horaires de chacun
- motiver les amateurs par des projets intéressants, même ambitieux (toutefois à la hauteur du possible) :
 - a). Choix de programmes
 - b). Exécution publique
 - c). Approche personnalisée
 - d). Encadrement par un professionnel, lors d'une interprétation publique
 - e). Appartenance à une vraie équipe, travail en équipe
- parvenir à créer des groupes fidélisés, capables de fournir des prestations publiques de qualité.

Le C.Co.D.A. est régi par une équipe de professionnels sous la responsabilité d'Anne-Catherine TOUIL - altiste

De plus, les intervenants professionnels pourront être appelés en cas de besoin ponctuel de l'activité.

L'activité C.Co.D.A. est un véritable retour aux sources des Concerts Saint-Mandéens créés en 1919.

La participation des élèves et des amateurs aux manifestations organisées par l'Association pour le compte de C.Co.D.A. est strictement bénévole.

L'activité C.Co.D.A., calquée sur l'année scolaire en cours, est essentiellement composée de deux types d'enseignements :

- la pratique de musique de chambre
- la pratique d'orchestre.

Le mode de fonctionnement peut varier : des cours hebdomadaires fixes et/ou des sessions.

Les cours commencent début Octobre.

Renseignements auprès d'Anne-Catherine TOUIL 06 15 08 19 19 et de Françoise RANDY 06 03 90 03 86

Les participants inscrits à la musique de chambre bénéficient gratuitement de la pratique d'orchestre.

L'Association s'engage à organiser deux exécutions publiques par an afin d'avoir la possibilité de faire participer tous les adhérents de CCoDA à ces auditions, galas ou concerts dans le cadre de musique de chambre ou de l'orchestre.

L'Association s'engage aussi à donner une priorité à ses adhérents pour les inscriptions aux stages de musique organisés par ses soins.

Depuis 2018, les membres des « Heures Musicales » ont rejoint CCoDA et renforcent ainsi l'effectif de musique de chambre.